



Publication de la séance du conseil municipal du 07 octobre 2021

Date de convocation : 28 septembre 2021.

Date de publication : 11 octobre 2021.

Présents : BERNARDIE Aurélien, BILLARD David, CASSAN Marie-Françoise, CORMERAIS Coraline, DEFOULOUY Rodolphe, DELIQUE Elisabeth, GAOUA Djamila, JOLY Sarah, LISTOIR Thierry, LEFORT Didier, MARTIN Yoan, PAGLIALONGA Jérémy, PARDON Sandra, SEELS Romuald, THIBULT Gérard, VAN DE SYPE Claudine, WESOLEK Thérèse.

Absents : BOUCHEZ Martine, CARLUER Sophie, COVILLE Stéphane, FORTES José Antonio, FRANTZ Caroline, RAMOND Mathieu.

Ont donné procuration : BOUCHEZ Martine à CASSAN Marie-Françoise, CARLUER Sophie à LEFORT Didier, FORTES José Antonio à BERNARDIE Aurélien, FRANTZ Caroline à DELIQUE Elisabeth, RAMOND Mathieu à COVILLE Stéphane.

Secrétaire de séance : THIBULT Gérard.

- **Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2021.**

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

- **Relevé des décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal :**

Numéro	objet	attributaire	prix
2021-09	Convention socle numérique écoles élémentaires	Education Nationale	9 710,20 €
2021-10	Appui opérationnel diagnostic pont de l'Ecluse	ANCT - CEREMA	-
2021-11	Mission SPS – construction bâtiment technique	QUALICONSULT	4 900 € HT
2021-12	Mission CT - construction bâtiment technique	APAVE	3 570 € HT

1. Acquisition d'un tracteur broyeur.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu le budget primitif pour 2021,

Considérant l'utilité de faire l'acquisition d'un tracteur broyeur,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, (deux abstentions : Mmes DELIQUE et FRANTZ),

- **Approuve** l'acquisition d'un tracteur broyeur au tarif maximum de 58 000 € TTC.

2. Décision modificative n°2 au budget primitif 2021.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2021 de la ville de Venette,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement budgétaire,
 Entendu l'exposé de M le Maire, sur la proposition de M le Maire,
 Après en avoir délibéré, (deux abstentions : Mmes DELIQUE et FRANTZ),

- **Vote** la décision modificative n°2 au BP 2021 ainsi qu'il suit :

60665 Code INSEE	Commune de VENETTE Budget Communal VENETTE	DM n°2 2021
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21312-190 : Ecole maternelle centre	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-150 : Ecole primaire centre	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-20 : Travaux voirie	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2182-110 : Matériel de voirie et divers	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	60 500.00 €	60 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	60 500.00 €	60 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

3. Demande de subvention au conseil départemental de l'Oise pour l'acquisition d'un tracteur broyeur.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le budget primitif 2021 de la ville de Venette,
 Considérant le projet d'acquisition d'un tracteur broyeur avec épareuse,

Entendu l'exposé de M le Maire, sur la proposition de M le Maire,
 Après en avoir délibéré, (deux abstentions : Mmes DELIQUE et FRANTZ),

- **Sollicite** auprès du Conseil Départemental de l'Oise une subvention au taux de 27% pour l'acquisition d'un tracteur broyeur avec épareuse.
 - Montant de l'acquisition : 47 786,55 € HT
 - Subvention CD 27% : 12 902,37 €
 - Solde commune : 34 884,18 €

Le Maire
Romuald SEELS